

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question écrite n° 3558

Texte de la question

M. Yves Coussain demande a M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme de bien vouloir lui preciser les suites qu'il donnera aux propositions contenues dans le rapport rendu par la commission d'enquete senatoriale chargee d'examiner l'evolution de la situation financiere de la SNCF.

Texte de la réponse

Le Senat, en vertu d'une resolution adoptee le 20 decembre 1992, a decide la creation d'une commission d'enquete consacree a la SNCF en raison du mecontentement exprime par les usagers, des critiques de la part des collectivites locales et des interrogations sur l'avenir de la SNCF, dans le cadre d'une reflexion globale. La commission d'enquete presidee par M. Haenel a procede a un etat des lieux et a une recherche des causes des difficultes que connait actuellement l'entreprise. Cet examen l'a conduit a formuler diverses critiques tant a l'encontre de l'Etat qu'a celle de la SNCF. Le rapport de la commission d'enquete senatoriale a ete remis le 2 juin 1993. Dans ce rapport, la commission d'enquete a mis en evidence la necessaire evolution qui s'impose a l'entreprise pour parvenir a redresser sa situation. Trois orientations sont proposees : l'inscription de l'avenir du rail dans une politique globale du transport, la clarification par l'Etat des missions de la SNCF et l'ouverture de la SNCF sur son environnement. Les evolutions a venir necessitent des reflexions approfondies, menees conjointement par l'Etat - ministeres des transports et des finances - et la SNCF, dans le cadre de la preparation du prochain contrat de plan entre l'Etat et la SNCF. D'ores et deja, plusieurs sujets reprenant certaines orientations evoquees dans les propositions de la commission ont ete identifies : la distinction entre la gestion des infrastructures et leur utilisation, le developpement des activites pour atteindre l'objectif du meilleur service possible dans un cadre intermodal et le renforcement du role d'autorite organisatrice des collectivites locales. La reflexion autour de ces themes sera precisee par le debat sur l'intermodalite propose au Parlement des l'automne. Il servira de base a l'elaboration du prochain contrat de plan Etat-SNCF. Ce prochain contrat sera egalement la traduction des orientations retenues entre l'entreprise et sa tutelle.

Données clés

Auteur : M. Coussain Yves Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3558 Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1968 Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3335